



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0254

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Rhône-Alpes entreprendre (RAE) - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Programme d'actions 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008

Délibération n° 2008-0254

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Rhône-Alpes entreprendre (RAE) - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Programme d'actions 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par le biais du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], initié dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, la Communauté urbaine et ses partenaires développent une politique globale en faveur de la création d'entreprise. Ensemble, ils visent à faire de l'agglomération la métropole européenne de l'entrepreneuriat en proposant aux porteurs de projet une offre de service différenciante, complète et adaptée à leurs besoins.

De plus en plus de projets de création relèvent de l'économie sociale et solidaire soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité privilégié. C'est un champ qui, jusqu'à aujourd'hui, était peu investi dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et qu'il est nécessaire d'intégrer. Sa pertinence est réelle : c'est un outil d'innovation permettant de dynamiser la lutte pour l'emploi tout en défendant un fort ancrage territorial.

Seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité. Or, cela a un fort impact sur la pérennité des entreprises créées : le taux de pérennité moyen des entreprises à cinq ans est de 62 %, il s'élève à 71 % pour les créateurs ayant obtenu un financement bancaire.

Les plateformes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneurs, garanties...) jouent un rôle de levier pour permettre aux porteurs de projet d'accéder au crédit bancaire. Dans le cas précis des entreprises à potentiel de développement, ce premier levier financier appelle souvent la levée de fonds complémentaires dans le cadre du déploiement de l'activité de l'entreprise.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à Rhône-Alpes entreprendre (RAE), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

La présentation de l'activité de RAE

RAE est une association qui délivre financement et accompagnement aux porteurs de projets ayant un potentiel de développement et de création d'emplois. Elle est membre du réseau entreprendre.

Son action est complémentaire à celles de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et de Rhône développement initiative (RDI) qui délivrent ces services à des publics en insertion ou n'ayant pas directement accès au financement bancaire. L'Adie et RDI couvrent des besoins en financement complémentaires (moins de 15 k€ pour l'Adie et compris entre 15 et 120 k€ pour RDI).

L'association RAE est positionnée sur des projets ayant des besoins de financement supérieurs à 75 k€ la première année. L'intervention en matière de financement de RAE se fait en complément de celles des banques, des investisseurs providentiels et des capitaux risques.

Cette activité de financement est complémentaire avec l'offre d'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel développé dans l'agglomération par l'incubateur Crealys en phase ante-crédit et par le dispositif Novacité pour l'accompagnement post-crédit (zéro à trois ans d'activité).

Le bilan d'action pour l'année 2007

- L'accompagnement et le financement des porteurs de projet

Année	Objectifs annuels (projets financés)	Réalisé (nombre de projets financés)	Nombre de contacts	Montant cumulé des prêts d'honneur octroyés
2005	20	14	230	390 k€
2006	20	15	274	300 k€
2007	20	20	320	555 k€

RAE a rempli ses objectifs pour 2007 et les a même dépassés pour ce qui concerne le nombre de contacts et le montant cumulé des prêts d'honneur octroyés.

En 2007, RAE a accompagné 54 chefs d'entreprise issus des promotions 2005 à 2007 dans le cadre de 35 réunions de clubs de créateurs et grâce à 3 000 heures de mobilisation de chefs d'entreprises bénévoles. Parmi les entreprises accompagnées, 92 % ne rencontrent pas de difficulté dans leur développement et 84 % sont satisfaites de l'accompagnement dont elles bénéficient.

Les entreprises accompagnées permettent le maintien ou la création nette de 10 emplois en moyenne ;

- Le profil des porteurs de projet et des entreprises financées

- 77 % des projets financés sont des créations pures, 23 % des reprises d'entreprise,
- 27 % des projets financés concernent les biotechnologies, la chimie ou les technologies de l'information et de la communication ;

- L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

RAE travaille en partenariat étroit avec les structures d'incubation et d'accompagnement des porteurs de projet innovants que sont Crealys et Novacité. Parmi les projets financés par RAE, 45 % sont issus de l'une de ces deux structures.

RAE participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation/labellisation en cours. Elle est également concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

RAE est membre du groupe de travail [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] innovation qui vise à renforcer le travail en réseau et à mener des actions conjointes de valorisation de l'offre d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes dans l'agglomération lyonnaise.

Les perspectives 2008

Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Les objectifs en la matière sont les suivants :

- . financement de 20 projets mobilisant 540 k€ (dont 70 % de créations pures et 30 % de reprises),
- . l'accompagnement de plus de 50 entreprises en activité,
- . une articulation plus forte avec les pôles de compétitivité de l'agglomération : rapprochement avec les entreprises fondatrices des pôles, 30 % des projets financés issus des filières prioritaires de l'agglomération,
- . augmentation du nombre d'adhérents et de donateurs (de 80 à 100 pour 165 k€ de dons),
- . lancement du programme Innotech entreprendre dont l'objectif est de permettre aux lauréats d'être mis en relation avec des experts dans le domaine technologique de l'entreprise.

- Dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

Les objectifs constituent en :

- . la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention de ce label et à son maintien sur le long terme,
- . l'installation et alimentation de la base de données commune,
- . la poursuite de la participation au groupe de travail [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] innovation,
- . l'obtention de 50 % des projets financés issus de Crealys ou Novacité,
- . l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2007 et de pérenniser l'action de RAE au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 50 000 €.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères suivants précisés dans la convention 2008-2010.

Le budget prévisionnel 2008 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires	180 000	subventions	50 000
communication et événementiel	28 200	Communauté urbaine	50 000
locaux et charges	13 300	cotisations des adhérents	172 000
frais de fonctionnement	10 900	revenus de placement	23 000
frais de direction et de réseau	25 000	sponsoring	24 400
honoraires	12 000		
total	269 400	TOTAL	269 400

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 50 000 € pour le programme d'actions 2008 à Rhône-Alpes entreprendre.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention pluriannuelle de subvention 2008-2010 avec Rhône-Alpes entreprendre précisant, notamment les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité au 28 février 2009.

3° - La dépense correspondante de 50 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 40 000 €,
- 20 % en 2009, soit 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.